

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY**

Procès-verbal de la séance d'ajournement de la séance du 11 janvier 2022 du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley tenue à la salle du conseil située au 499 rue Principale, **mardi 25 janvier 2022 à 20h00**

Sont présents à cette séance :  
Maire Monsieur Dany Quirion  
Siège no 1 Monsieur Francis Quirion  
Siège no 2 Madame Karine Champagne  
Siège no 3 Monsieur Stéphane Veilleux  
Siège no 4 Monsieur Shawn Marier  
Siège no 5 Monsieur Alain Poulin  
Siège no 6 Monsieur Cédric Quirion

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, Monsieur Dany Quirion.

Monsieur Pier-Olivier Busque , directeur général et secrétaire-trésorier agit comme secrétaire d'assemblée.

**Ordre du jour de la rencontre**

- Réouverture de la séance
- 14.Demande d'assistance financière au député Beauce-Sud pour le programme d'aide à la voirie locale-Volet PPA-CE
- 15.Demande d'assistance financière au député pour le programme d'aide à la voirie Locale-Volet PPA-ES
- 16.Mandat pour réparation à la firme SM eau Expert
- 17.Reddition compte PPA-ES 2019
- 18.Demande dans le programme Fonds Agriesprit de FAC
- 19.Demande pour achat de livre à la bibliothèque municipale André Mathieu
- 20.Étude géotechnique ABS
- 21.Demande dans le programme d'Emploi Verts
- 22.Appui volet 4 cour d'école
- 23.Période de Questions
- 24.Fermeture de la séance

**• RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur Dany Quirion, maire, constate le quorum et déclare la séance d'ajournement ouverte.

**14- DEMANDE D'ASSISTANCE FINANCIÈRE AU DÉPUTÉ BEAUCE-SUD  
POUR LE PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE-VOLET PPA-CE**

**2022-01-18**

**Considérant** que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley a des travaux d'amélioration de route à effectuer au cours de l'année 2022 ;

**Considérant** que les travaux peuvent être financés par le Programme d'aide à voirie locale dans le cadre du volet Projets particulier d'amélioration – circonscription électorale (PPA-CE) ;

**Considérant** que la demande doit être faite au bureau du député du territoire ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley fasse une demande de 15 000 \$ au bureau du député, monsieur Samuel Poulin, dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale volet PPA-CE.

#### **15- DEMANDE D'ASSISTANCE FINANCIÈRE AU DÉPUTÉ POUR LE PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE-VOLET PPA-ES**

**2022-01-19**

**Considérant** que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley a des travaux d'amélioration de route à effectuer au cours de l'année 2022 ;

**Considérant** que les travaux peuvent être financés par le Programme d'aide à voirie locale dans le cadre du volet Projets particulier d'amélioration – projet d'envergure ou supramunicipaux (PPA-PES) ;

**Considérant** que la demande doit être faite au bureau du député du territoire ;

**En conséquence**, il est proposé, monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley fasse une demande de 30 000 \$ au bureau du député, monsieur Samuel Poulin, dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale volet PPA-PES.

#### **16- MANDAT POUR RÉPARATION À LA FIRME SM EAU EXPERTE**

**2022-01-20**

**Considérant** que la municipalité désire effectuer des travaux de réparation à son usine d'épuration;

**Considérant** que la firme SM-Eau expert a déposé une soumission pour effectuer les réparations au montant de 13 740\$ plus taxes;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil accepte la soumission de la firme SM-Eau expert au montant de 13 740\$ plus taxes pour effectuer les réparations à l'usine d'épuration de la municipalité.

#### **17- REDDITION COMPTE PPA-ES 2019**

**2022-01-21**

**Considérant** que la municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particulier d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

**Considérant** que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

**Considérant** que la réalisation des travaux doit être terminée au plus tard à la fin de la troisième année civile à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

**Considérant** que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

**Considérant** que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

**Considérant** que la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre à compter de la troisième année civile de la date de la lettre d'annonce du ministre;

**Considérant** que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

**Considérant** que, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

**Considérant** que l'aide financière est allouée sur une période de trois années civiles, à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

**Considérant** que l'aide financière est répartie en trois versements annuels correspondant au total des pièces justificatives reçues jusqu'à concurrence de :

- 1) 40 % de l'aide financière accordée, pour le premier versement;
- 2) 80 % de l'aide financière accordée moins le premier versement, pour le deuxième versement;
- 3) 100 % de l'aide financière accordée moins les deux premiers versements, pour le troisième versement;

**Considérant** que les travaux effectués après le troisième anniversaire de la lettre d'annonce ne sont pas admissibles;

**Considérant** que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil de Saint-Honoré-de-Shenley approuve les dépenses d'un montant de 32 095\$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

#### **18- DEMANDE DANS LE PROGRAMME FONDS AGRIESPRIT DE FAC**

**2022-01-22**

**Considérant** que Financement agricole Canada offre une aide financière dans le Fonds AgriEsprit ;

**Considérant** que la Municipalité répond aux critères du programme ;

**Considérant** que la responsable des sports, loisir et culture veut déposer une demande d'aide financière pour l'aménagement du parc de planche à roulettes ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil autorise la responsable des sports, loisirs et culture à effectuer une demande d'aide financière de 25 000\$ pour la construction du parc de planche à roulettes ;

**Que** la responsable des sports, loisirs et culture est autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité les documents inhérents à la demande ainsi que ceux reliés au projet découlant de l'obtention de la subvention.

#### **19- DEMANDE POUR ACHAT DE LIVRE À LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE ANDRÉ MATHIEU**

**2022-01-23**

**Considérant** que la bibliothèque veut continuer d'offrir des nouveautés à ses usagers en matière de livres ;

**Considérant** que la Municipalité tient à soutenir ce service pour ses citoyens ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil attribue 1 000\$ à son budget d'opération au comité de la bibliothèque municipale André Mathieu ;

**Que** la municipalité assumera ce montant à partir du budget de promotion et développement économique / investissements ponctuels.

## **20- ÉTUDE GÉOTECHNIQUE ABS**

**2022-01-24** **Considérant** que la municipalité désire effectuer une étude géotechnique pour la réfection de son bâtiment abrasif;

**Considérant** que la firme ABS inc. a déposé une offre de service au montant de 17 780\$ plus taxes pour effectuer cette étude;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Francis Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil accepte l'offre de service de la firme ABS Inc, au montant de 17 780\$ plus taxes pour effectuer l'étude géotechnique pour le projet de réfection de l'abri abrasif et que la dépense fasse partie intégrante du projet.

## **21- DEMANDE DANS LE PROGRAMME D'EMPLOI VERTS**

**2022-01-25** **Considérant** que ACPL offre une aide financière dans le programme d'emploi verts ;

**Considérant** que la Municipalité répond aux critères du programme ;

**Considérant** que la responsable des sports, loisir et culture veut déposer une demande d'aide financière pour un emploi d'été ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil autorise la responsable des sports, loisirs et culture à effectuer une demande d'aide financière ;

**Que** la responsable des sports, loisirs et culture est autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité les documents inhérents à la demande ainsi que ceux reliés au projet découlant de l'obtention de la subvention.

## **22- APPUI VOLET 4 COUR D'ÉCOLE**

**2022-01-26** **Considérant** que l'école Sainte-Thérèse désire déposer une demande d'assistance financière pour la réfection de la cour d'école dans le programme FRR Volet-4;

**Considérant** que la municipalité a pris connaissance du projet de réfection de la cour d'école et des modalités de financement de celui-ci;

**Considérant** que la municipalité veut donner son appui pour la réalisation du projet;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Francis Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** la municipalité, par décision unanime du conseil, appuie la demande d'assistance financière de l'école Sainte-Thérèse pour la réfection de la cour d'école et que celle-ci sera financé par le surplus de la municipalité.

### **23- PÉRIODE DE QUESTIONS**

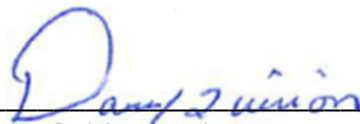
Aucune question n'a été posée

### **24- FERMETURE DE LA SÉANCE**

**2022-01-27**

Il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit fermée.

Il est 21h30



\_\_\_\_\_  
Dany Quirion, maire



\_\_\_\_\_  
Pier-Olivier Busque, directeur général et secrétaire-trésorier